

page 32 - Axe 3 : La proximité – moyen de cohésion sociale

Mesure 2 : Oser une politique culturelle pour générer du lien social

La culture est au cœur de l'identification d'un territoire. Elle exprime les liens étroits établis entre une société et son environnement, au cours des siècles, symbolisés encore aujourd'hui par de nombreuses activités populaires pittoresques : courses landaises et novilladas, palombe, fête des bœufs gras et fête des vendanges, reconstitutions historiques... mais aussi d'œuvres artistiques qui font la notoriété de ce Pays gascon, en particulier littéraires, écrites ou recueillies par Félix Arnaudin, François Mauriac et Bernard Manciet. Elle sert ainsi de cadre de référence et permet d'affirmer son appartenance à un territoire, à un lieu donné.

Toutefois, la culture n'est pas figée, elle est vivante et évolue avec les hommes. De la sorte, les sociétés accumulent des productions artistiques, conservent des habitudes, des savoir-faire (dont témoigne en particulier le patrimoine architectural, tel l'airial) mais aussi modifient et créent de nouvelles connaissances, sources d'œuvres culturelles, à l'instar de la Compagnie Lubat.

Pour autant, la transmission du patrimoine culturel demeure un enjeu primordial pour caractériser le territoire, mieux le comprendre et favoriser l'émergence d'actes créatifs, tels les livres pour enfants des éditions du carnet de notes. En outre, il est nécessaire de partager le patrimoine culturel d'ici ou d'ailleurs pour plus de cohésion sociale. Des initiatives remarquables tentent ainsi cette expérience sous la forme de festivals : Musicalarue à Luxey, las hestejadas de las arts à Uzeste, les journées de Villandraut, l'émoi culturel à Roquefort ou à partir de lieux de diffusion tout au long de l'année à l'instar des 6 salles de cinéma du Pays.

Le Pays des Landes de Gascogne affirme ainsi que le droit à la culture pour l'ensemble du territoire est une exigence, avec une nécessité de qualité et d'égale accessibilité qui devra se traduire par la mise en place d'une véritable politique culturelle qui privilégie l'enfant et la jeunesse.

Orientations

- le patrimoine culturel au cœur de l'identification du territoire
- l'enfance et la jeunesse au centre du projet culturel
- un territoire mieux équilibré, plus équitable dans son offre culturelle

Enjeux pour le territoire

- 1 – pérenniser, améliorer ce qui existe en matière culturelle
- 2 – proposer une offre culturelle la plus riche possible à la jeunesse
- 3 – avoir un Pays vivant

Pour le Pays des Landes de Gascogne, la culture a été l'un des éléments de sa forte cohésion sociale dans son histoire, elle doit le rester aussi pour l'avenir. Un certain nombre d'initiatives variées et remarquables participent déjà en partie de cette cohésion sociale. Mais elles ne s'inscrivent pas encore dans une véritable politique culturelle territoriale. Le droit à l'accès de tous à la culture qu'affirme le Pays, passe par une égale qualité et accessibilité notamment des enfants et des jeunes aux diverses pratiques culturelles et formes culturelles. Cette ambition passe par différentes étapes qui vont de la mise en place d'équipements facilitant les pratiques et la diffusion, fondé sur un projet territorial, mais aussi d'initiatives fédératrices à l'échelle du Pays, bases pour l'émergence d'une politique culturelle territoriale.

Sous-mesure 1 : Développer les pratiques en mutualisant les moyens et en répartissant les équipements sur le territoire de manière équilibrée

La Pays n'a pratiquement pas d'équipements dédiés exclusivement à la culture, sauf quelques salles de cinéma, et un certain nombre d'initiatives pâtissent de cette carence. Pour y remédier le Pays soutient les projets d'aménagement ou de construction d'équipements culturels fondés sur un projet territorial et répondant à des critères précis.

Améliorer l'offre culturelle par la création d'équipements structurants :

- portés exclusivement par une intercommunalité sauf pour le cinéma, dans ce cas le projet sera validé par le CNC
- fondés sur un projet culturel territorial et durable, intégrant des acteurs et des prestataires professionnels et orientés prioritairement vers les enfants
- dédiés exclusivement aux pratiques culturelles et répondant aux normes techniques fixées par l'administration
- accompagnés d'un mode de fonctionnement précis (convention de mise à disposition...)

Créer une salle de diffusion de spectacles vivants à Luxey

S'appuyant sur la dynamique culturelle créée par «Musicalarue» (30 000 entrées au festival en 2003, et diffusion culturelle à l'année), la communauté de communes d'Albret (canton de Sore et de Labrit) construit un équipement dédié exclusivement aux pratiques culturelles et relayant sa politique culturelle. Son ouverture est prévue en 2005.

Maître d'ouvrage : communauté de communes d'Albret

Aménager ou rénover une salle de cinéma à Roquefort et à Labouheyre

L'étude pour la salle de Roquefort est réalisée et validée par le CNC, celle de Labouheyre est en cours. Maître d'ouvrage : Communauté de communes du Pays de Roquefort, commune de Labouheyre.

Créer une salle culturelle à Pissos

Projet à l'étude s'appuie sur des initiatives théâtrales, une école de musique et le festival « cinémagination ». Maître d'ouvrage : communauté de communes du canton de Pissos

Estimation prévisionnelle globale : 2 000 000 euros

Enveloppes prévisionnelles globales :

Etat 20% : 400 000 euros

Région 20% : 400 000 euros

Europe : 400 000 euros

Améliorer l'offre culturelle en aménageant des lieux de diffusion et d'animation culturelle référents pour l'identité du Pays

L'idée est d'équiper des lieux à forte référence identitaire pour permettre l'accueil et la diffusion dans des conditions satisfaisantes, de spectacles culturels et ainsi créer un réseau de lieux de diffusion améliorant « l'irrigation » culturelle du Pays.

Aménager et équiper les Cercles du Pays pour accueillir des spectacles (maximum 5 projets)

Lieux symboles de la solidarité humaine sur le Pays, les Cercles, aujourd'hui regroupés dans une fédération qui a pour vocation d'animer ces lieux, peuvent devenir des supports de diffusion permanent de la mémoire du Pays (expositions) mais aussi lieu d'accueil d'artistes
Maître d'ouvrage : fédération des cercles, cercles, communes

**Équiper des lieux patrimoniaux identitaires pour accueillir des spectacles
(5 maximum)**

Le Pays est riche de patrimoine naturel ou bâti caractéristique (sites naturels, bastides, églises désaffectées...) où l'expression artistique peut être mieux valorisée. Des équipements légers viendront permettre cet accueil. Maître d'ouvrage : Communes, communautés de communes

Estimation prévisionnelle globale : 300 000 euros

Enveloppes prévisionnelles globales :

Etat 20% : 60 000 euros

Région 20% : 60 000 euros

Sous-mesure 2 : enrichir l'offre artistique

Impulser et soutenir des démarches collectives inter-associatives et expérimentales d'offres de pratiques artistiques à l'échelle du Pays :

La construction d'une politique culturelle à l'échelle du Pays passera par l'expérimentation d'initiatives fédératrices à partir de la mutualisation des compétences et des savoir-faire des acteurs culturels territoriaux, et par l'émergence d'un réseau d'acteurs. Le Pays privilégiera les actions en direction des enfants et des jeunes.

Mettre en place des séjours culturels inter CLSH

Maître d'ouvrage : Pays, associations, communautés de communes

Soutenir les initiatives collectives des cinémas ou des bibliothèques/médiathèques à l'échelle du Pays

Maître d'ouvrage : Pays, associations

Estimation prévisionnelle : 100 000 euros

Enveloppes prévisionnelles :

Etat 20% : 20 000 euros

Région 20% : 20 000 euros